



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023-050

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 11

OBJET

**CREATION DE
POSTE D'UN
EMPLOI
PERMANENT**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/06/2023

Publié ou notifié

le 20/06/2023



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 046-214600892-20230609-2023_050-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.05.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

Absents : M. ROTTIER, M. LEVASSEUR.

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

M. DARQUES-ROSE a donné procuration à M. PEUCH.

Mme BROUSSE a donné procuration à M. CALASSOU

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de garderie périscolaire et d'entretien des locaux.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique 2° classe à temps non complet à raison de 22 h hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

